VII

LES SAGES DE PORPHYRE ET LES « VIRI NOVI » D'ARNOBE

PAR P. COURCELLE
Professeur au Collège de France

SOMMAIRE. — *L'auteur soutient que, même si la doctrine de l'âme combattue au livre II d'Arnobe a de lointains antécédents et un caractère composite comme l'a bien souligné le P. Festugière, les* uiri noui *ont pourtant une unité : non qu'ils constituent une secte réelle ; mais leur doctrine est celle des Sages auxquels Porphyre, dans le* De regressu, *attribuait la découverte d'une « voie » philosophique de salut, préférable à celle des Mages, à celle des Étrusques et, bien entendu, à celle du Christ. En combattant avec acharnement les* uiri noui, *Arnobe vise, en réalité, l'antichrétien Porphyre.*

Dans un article intitulé *La doctrine des 'viri novi' sur l'origine et le sort des âmes d'après Arnobe, II, 11-66*[1], le R. P. A.-J. Festugière, revenant sur un problème discuté depuis longtemps, a enrichi le livre II d'Arnobe d'un précieux commentaire érudit, qu'il devait encore préciser sur certains points, par la suite, dans ses *Arnobiana*[2], puis dans *Les doctrines de l'âme*[3]. J'ai seulement l'intention d'indiquer ici les quelques réflexions, compléments ou retouches que m'a suggérés la lecture attentive de ces importants travaux, jointe à une lecture personnelle d'Arnobe.

Rappelons les conclusions du P. Festugière :

Je crois qu'il faut... comprendre sous le nom de *noui uiri*, non pas une secte spéciale attachée à une gnose particulière, mais un ensemble assez complexe professant une doctrine mixte dont les éléments ont été empruntés à des sources diverses : hermétisme, philosophie néo-pythagoricienne (Numénius) et néo-platonicienne (Porphyre), littérature apo-

1. *Mémorial Lagrange*, Paris, 1940, p. 97-132.
2. *Vigiliae christianae*, t. VI, 1952, p. 208-254. Par suite d'une erreur de pagination, il faut lire cet article dans l'ordre suivant : p. 208-231, 236-239, 232-235, 240-254.
3. *La révélation d'Hermès Trismégiste*. T. III : *Les doctrines de l'âme*, Paris, 1953, notamment, p. 50-52.

cryphe de gnose orientale (oracles chaldaïques, livres pseudo-zoroastriens, etc...)[1].

Et plus loin :

Sur ce point important des conditions morales du salut, la doctrine des *noui uiri* n'est pas une : cette incohérence s'expliquerait au mieux si l'on admettait, comme nous avons essayé de le montrer, qu'Arnobe ne vise pas une secte spéciale, mais que, puisant à des sources diverses, il s'attaque aux dogmes principaux que propageaient, en son temps, les missionnaires de ce mouvement religieux complexe qu'on nomme gnose[2].

De telles conclusions surprennent le lecteur ; car, dans le corps de son article, le P. Festugière identifiait ces *noui uiri* avec les « uosque ceteros, qui estis unius mentis et per easdem uias placitorum inceditis unitate[3] », distincts, selon Arnobe, des Hermétistes et des *Platonici*. Il traduisait cette proposition : « tous ceux qui sont d'un seul et même Intellect et qui, solidaires par la doctrine, suivent les mêmes voies[4] » ; il précisait en note que ces *ceteri*, identiques aux *uiri noui*, « se croient issus du même Premier Dieu Noûs, ce qui les rend nécessairement ὁμονοοῦντες[5] ». Ceci admis, le lecteur a l'impression que les *uiri noui* constituaient une secte opposée par Arnobe aux Hermétistes et aux *Platonici*, et caractérisée par sa forte unité interne, par son orthodoxie propre.

Comment expliquer cette contradiction apparente? L'origine profonde en est, je crois, l'équivoque perpétuelle où Arnobe lui-même laisse son lecteur. D'un bout à l'autre de l'ouvrage, il s'en prend aux païens, en employant la seconde personne du pluriel, comme si ce *vous* désignait toujours les mêmes personnes. Lorsqu'il leur prête des propos au style direct, il écrit tantôt *inquit*, tantôt *inquit nescio quis*, tantôt *inquiunt*, sans sujet déterminé. Cet adversaire fictif permanent recouvre, en fait, une pluralité d'adversaires réels, différents selon les sources qu'utilise Arnobe et les points dont il traite. L'on peut distinguer, par exemple, un ou

1. *La doctrine des « uiri noui »*, p. 127.

2. *Ibid.*, p. 132.

3. Arnobe, *Aduersus nationes*, II, 13, éd. C. Marchesi, dans *Corpus Scriptorum Latinorum Paravianum*, t. LXII, Turin, 1934, p. 80, 12. Je suivrai cette édition pour le compte des pages et lignes. On trouvera le contexte, ci-dessous, p. 260, n. 4.

4. Festugière, *La doctrine des « uiri noui »*, p. 99.

5. *Ibid.*, p. 99, n. 1, où l'auteur rapproche avec raison de notre passage Arnobe, II, 15, p. 83, 11 : « quia *uno ex fonte* omnium nostrum defluunt animae, idcirco unum conueniensque sentimus, non moribus, non opinionibus discrepamus, Deum (*P* ; idem *édd.*) omnes nouimus nec, quot in orbe sunt homines, non sunt sententiae totidem neque infi-

plusieurs adversaires proprement antichrétiens, un ou plusieurs adversaires païens qui, sans attaquer spécialement le christianisme, se contentent d'exposer et de justifier leur doctrine philosophique, leurs mythes ou leurs rites religieux ; l'on doit distinguer surtout les cas où la discussion repose sur des sources grecques et ceux où les sources sont latines.

Je me demande ce qui permet au P. Festugière de définir que les chapitres 11 à 66 du livre II concernent tous (et ceux-là seulement) la doctrine des *uiri noui* (et d'eux seuls). La complexité qu'en conclusion il attribue à la doctrine des *uiri noui*, et qui paraît s'accorder mal avec la notion d'une secte *une*, possédant une orthodoxie propre, ne provient-elle pas, dans une certaine mesure, des confusions que crée Arnobe tant sa manière de composer est équivoque?

* * *

D'abord, à quel point précis apparaît la doctrine des *uiri noui*? L'expression même *noui quidam... uiri* ne se lit qu'une fois, au chapitre 15 du livre II[1]. Par la suite, Arnobe semble bien apostropher les mêmes *uiri* aux chapitres 25, 29, 35 et 43[2]. Songeait-il à eux dès le chapitre 11? Je le crois, comme le P. Festugière, mais aussi plus haut encore, dès le chapitre 7[3]. Ajoutons que, dès le livre I, Arnobe annonçait l'intention de préciser l'identité de ses adversaires[4].

Au début du livre II, il reste encore sur le plan général, visant

nita uarietate discretae » ; II, 45, p. 118, 22 : « *unius* esse se *fontis*, *unius* genitoris et capitis ». Mais voir-ci-dessous, p. 260.

1. Arnobe, II, 15, p. 82, 24.

2. *Ibid.*, II, 25, p. 95, 9 : « Quid dicitis, o *uiri* plus quam satis est uobis ex aliena generositate tribuentes? » ; II, 29, p. 100, 16 : « uos oporteret *uiros* recti atque integritatis auctores typhum et adrogantiam frangere... Quis... cum dici exaudiat *uiris ab sapientibus* maxime, immortalis animas esse nec fatorum esse obnoxias legibus... » ; II, 35, p. 106, 24 : « Et tamen, *o isti*, qui mediae qualitatis animas esse non creditis... » ; II, 43, p. 116, 9 : « Quid dicitis, o suboles ac primi progenies numinis? »

3. *Ibid.*, II, 7, p. 73, 12 : « Ipse denique animus, qui inmortalis a uobis et deus esse narratur... » (voir, du reste, Festugière lui-même, *art. cité*, p. 98). Il ne s'agit pourtant pas ici des seuls *uiri noui*, puisque la doctrine de l'immortalité de l'âme a été soutenue aussi par Platon dans le *Phédon*, comme le sait Arnobe (texte cité ci-dessous, p. 261 et n. 10).

4. *Ibid.*, I, 27, p. 22, 7 : « Nondum est locus, ut explicemus, omnes isti qui nos damnant *qui sint uel unde sint, quantum possint uel nouerint*, cur ad Christi pauceant mentionem, discipulos cur eius inimicos habent et inuisos. » Le *quantum possint* annonce, me semble-t-il, la prétention qu'ont les *uiri noui* d'être parfaits (II, 15, p. 83, 6) ; le *qui sint uel unde sint* annonce II, 16, p. 84, 4 : « quid sitis uos ipsi, cuius sitis, censeamini quo patre » ; le *nouerint* annonce II, 15, p. 83, 11 : « Deum (*P*) omnes *nouimus*. »

les philosophes des différentes écoles, groupés sommairement par affinités : Thalès-Héraclite ; Pythagore-Archytas-Platon ; Aristote ; Panétius-Chrysippe-Zénon ; Épicure-Démocrite-Métrodore ; Arcésilas-Carnéade[1]. A partir du chapitre 11, *terminus a quo* adopté par le P. Festugière, Arnobe semble s'adresser plus spécialement et directement aux disciples d'une école encore existante : le groupe des fervents de Platon[2], Cronius et Numénius[3], considéré comme antithétique du groupe des dévots du Christ. Après avoir opposé à la dialectique des philosophes les miracles de Jésus, beaucoup plus probants à ses yeux, Arnobe détache de l'ensemble des écoles philosophiques la doctrine de certains philosophes, parce qu'elle présente des points de ressemblance avec celle des Chrétiens. Les seuls qu'il envisage maintenant sont les Hermétistes, les « Platonici », et les « ceteros qui estis unius mentis et per easdem uias placitorum inceditis unitate »[4]. S'agit-il sûrement de « tous ceux qui sont d'un seul et même intellect et qui, solidaires par la doctrine, suivent les mêmes voies[5] »? Le P. Festugière admet que « le sens assez banal : *vous qui pensez de même, qui professez la même doctrine* (*que les précédents*) reste possible » ; il l'écarte pourtant[6], puis y revient[7]. Les deux interprétations, à mes yeux, ne s'excluent pas : *easdem* ne dit pas la même chose que *unius*. Je comprends que les *uiri noui* ont d'une part une unité interne, de caractère doctrinal (*unius mentis ; placitorum... unitate*, opposé à *opinionum diuersitate*), d'autre part des méthodes en commun avec les Hermétistes et les *Platonici* : ils marchent *selon les mêmes voies (per easdem uias)* que les sectateurs d'Hermès et de Platon qui les ont précédés dans le temps.

Arnobe fournit aussitôt des exemples de ces voies communes.

1. Arnobe, II, 9, p. 75.

2. Faut-il corriger *Platoni* en *Plotino*, comme certains l'ont proposé? Il n'y a aucune raison. Quant à Cronius et Numénius, le P. Festugière, *art. cité*, p. 98, montre avec raison qu'ils sont souvent mentionnés de pair. Arnobe ne les cite pas comme chefs de deux écoles distinctes.

3. Arnobe, II, 11, p. 76, 17 : « Vos Platoni, uos Cronio, uos Numenio uel cui libuerit creditis : nos credimus et adquiescimus Christo. »

4. *Ibid.*, II, 13, p. 80, 5 : « Ita non iniustissimum ducitis inequitare, inludere tamquam stulta nobis et bruta dicentibus, cum uel ea uel talia repperiamini et uos dicere quae nobis dici pronuntiarique ridetis? Nec mihi cum his sermo est qui per uaria sectarum deuerticula dissipati has atque illas partes opinionum diuersitate fecerunt : uos, uos appello qui Mercurium, qui Platonem Pythagoramque sectamini, uosque ceteros, qui estis unius mentis et per easdem uias placitorum inceditis unitate. » Festugière, *art. cité*, p. 99, n. 1, montre bien que Pythagore et Platon forment habituellement couple ; les sectateurs de Pythagore ne sont rien autre que les *Platonici*.

5. Festugière, *ibid.*, p. 99.

6. *Ibid.*, p. 127.

7. *Les doctrines de l'âme*, p. 50, n. 3 : « qui pensez à l'unisson (des précédents) ».

Ces trois types de philosophes s'accordent à railler les Chrétiens : 1) de faire reposer leurs espérances sur le Père et maître du monde[1] ; 2) de croire à la résurrection des morts[2] ; 3) de s'occuper eux-mêmes de leur propre salut[3] ; 4) de supposer que des démons précipitent les âmes dans le feu de la géhenne[4]. Il leur oppose que « leur cher Platon » (*Plato uester..., ut eum potissimum nominem*)[5] soutient des théories proches des dogmes chrétiens, et que ces philosophes païens veillent eux-mêmes au salut de leur âme, soit en s'abstenant des passions, soit en utilisant des formules théurgiques de prière[6]. Il insiste sur la pénétration de Platon[7] et sur le fait qu'il n'est pas éloigné de la vérité[8], comme si son autorité était également reconnue des Hermétistes, des *Platonici* et des *ceteri*[9]. Il loue la *prudentia* de Platon, qui, dans le *De animae immortalitate*, c'est-à-dire le *Phédon*, tout en soutenant l'immortalité et l'incorporéité de l'âme, a assuré aussi, malgré la contradiction apparente, que les âmes sont jetées dans des fleuves de feu[10] ; Platon aurait pressenti la doctrine chrétienne (du moins celle qu'Arnobe prétend être telle[11]) selon laquelle l'âme est susceptible à la fois d'être anéantie et d'obtenir l'immortalité si elle le mérite.

1. Arnobe, II, 13, p. 80, 14 : « Audetis ridere nos, quod patrem rerum ac dominum ueneramur et colimus quodque illi dedamus et permittamus spes nostras? »

2. *Ibid.*, p. 80, 20 : « Audetis ridere nos, quod mortuorum dicamus resurrectionem futuram, quam quidem nos dicere confitemur, sed a uobis aliter quam sentiamus audiri? »

3. *Ibid.*, p. 81, 3 : « Audetis ridere nos, quod animarum nostrarum prouideamus saluti, id est ipsi nobis? »

4. *Ibid.*, II, 14, p. 81, 14 : « Audetis ridere nos, cum gehennas dicimus et inextinguibiles quosdam ignes, in quos animas deici ab earum hostibus inimicisque cognouimus?»

5. *Ibid.*, II, 13, p. 80, 17 et 23 ; II, 14, p. 81, 16.

6. *Ibid.*, II, 13, p. 81, 6 : « Vos enim non omnes pro illarum geritis incolumitatibus curas?... » On trouvera la suite du texte, ci-dessous, p. 263, col. 1.

7. *Ibid.*, II, 14, p. 81, 21 : « Homo prudentiae non prauae et examinis iudiciique perpensi » ; 82, 4 : « uir lenis et beniuolae uoluntatis... non est tamen absone suspicatus... »

8. *Ibid.*, p. 82, 3 : « Nec tamen eius auctoritas plurimum a ueritate declinat. »

9. Au chapitre 36, Arnobe utilisera aussi Platon, cette fois contre les *uiri noui* seuls.

10. *Ibid.*, II, 14, p. 81, 23 : « Rem inenodabilem suscipit, ut cum animas dicat inmortales, perpetuas et ex corporali soliditate priuatas, puniri eas dicat tamen et doloris adficiat sensu... Quamuis enim uir lenis et beniuolae uoluntatis inhumanum esse crediderit capitali animas sententia condemnare, non est tamen absone suspicatus iaci eas in flumina torrentia flammarum globis et caenosis uoraginibus taetra. » Allusion au Pyriphlégéthon et autres fleuves infernaux.

11. Le point de vue des *uiri noui* disant l'âme incorporelle et divine est antichrétien, selon Arnobe, II, 26, p. 96, 16 : « audio *nescio quid praestans animam* dici, *Deo* uicinum et *proximum* ». Saint Augustin, au contraire, note, sur ce point, l'heureux accord de saint Ambroise et du philosophe plotinien Mallius Theodorus, dans le *De uita beata*, I, 4, p. 92, 1 : « Animaduerti enim et saepe in sacerdotis nostri et aliquando in sermonibus tuis, cum de Deo cogitaretur, nihil omnino corporis esse cogitandum, neque cum de *anima* : nam *id est unum in rebus proximum Deo* » ; *De quant. animae*, XXXIV, 77, *P. L.*, t. XXXII, 1077 : « Quemadmodum fatendum est *animam* humanam non esse quod Deus est, ita praesumendum *nihil inter omnia*, quae creauit, *esse Deo propinquius.* » J'ai montré, dans mes

A cette *prudentia* de Platon Arnobe oppose maintenant (chapitre 15) le fol orgueil de *noui quidam... uiri* qui disent l'âme humaine fille du Premier Dieu Noûs[1]. Au terme de sa remarquable analyse de cet exposé, le P. Festugière a fait tenir en neuf points la doctrine des *uiri noui*[2].

Prenons garde qu'Arnobe ne présente pas tous ces points comme étant chacun la doctrine des seuls *uiri noui*, mais en indique certains comme communs aux Hermétistes et aux *Platonici*. Par exemple, les *uiri noui* jugent les Chrétiens stupides parce que la crainte les fait se livrer à un dieu libérateur en lequel ils espèrent[3]. C'est le sujet de dérision n° 1 qui, plus haut, avait été attribué en commun aux Hermétistes, aux *Platonici* et aux *ceteri*[4].

Il est surtout important de fixer où se termine l'exposé de la doctrine des *uiri noui* proprement dits. A partir du chapitre 57, Arnobe ne songe sûrement plus à eux seuls, mais de nouveau aux philosophes en général[5]. La prosopopée du Christ (chapitres 60 et suiv.) ne concerne pas non plus les seuls *uiri noui*, mais les englobe en une sorte de récapitulation. Que l'on examine le tableau ci-contre :

Lettres grecques en Occident, p. 229, comment Claudianus Mamertus, lui aussi, défendit le dogme de l'incorporéité de l'âme, en alléguant le *De regressu animae* de Porphyre.

1. Lorsque Arnobe, II, 36, p. 108, 18, leur rétorque : « Sed *alterum* quempiam genitorem his esse, dignitatis et potentiae *gradibus satis plurimis* ab imperatore diiunctum, eius tamen ex aula et eminentium nobilem sublimitate natalium », il songe non au '*Second* après Dieu' ou au 'Second Dieu Démiurge' (comme dit Festugière, *art. cité*, p. 114 et n. 1, à cause de *alterum*), mais, me semble-t-il, à un être d'un niveau inférieur (*gradibus satis plurimis ;* cf. II, 47, p. 120, 6, où Arnobe avoue ignorer qui est l'auteur de l'âme, et II, 48, p. 121, 13, où il déclare que les âmes « non esse patricii generis, sed ex mediocribus familiis », ce qui s'accorde mal avec le *nobilem* du texte précédent ; Arnobe rabaisse tant qu'il peut la valeur de l'âme humaine).

2. Festugière, *art. cité*, p. 120.

3. Arnobe, II, 32, p. 104, 1 : « Haec cum ita se habeant et cum ab summo teneamus auctore, non esse animas longe ab hiatibus mortis et faucibus constitutas, posse tamen longaeuas summi principis munere ac beneficio fieri, si modo illum temptent ac meditentur adgnoscere..., tum deinde feritate atque inhumanitate depositis resumant ingenia mitiora, ut ad illud quod dabitur esse possint paratae, quid est quod a uobis tamquam bruti et stolidi iudicemur, si propter hos *metus liberatori dedidimus* et mancipauimus nos deo? » ; II, 33, p. 105, 13 : « At uero nos istud *rerum* sine *domino* fieri neque *speramus* posse neque ulli hominum tantum potestatis attribui licentiaeque censemus... Si inrisione existimamur digni, quod *spem nobis* huiusmodi pollicemur, et uos eadem exspectat inrisio. »

4. Noter, dans le texte cité ci-dessus, p. 261, n. 1, les mots *rerum dominum, dedamus... spes nostras ;* cf. II, 14, p. 82, 13 : « *liberari*, si ad eius (= Dei) se *minas* atque indulgentias adplicarint ».

5. *Ibid.*, II, 57, p. 131, 16 : « Non alia neque absimili ratione de animarum ab *his* condicione disseritur : *hic* enim eas retur et esse perpetuas et superesse mortalium functioni ; superesse *ille* non credit, sed cum ipsis corporibus interire ; *alterius* uero sententia est, nihil eas continuo perpeti, sed post hominem positum aliquid eis ad uitam dari, mortalitatis deinde in iura succedere » ; dès la fin du chapitre précédent, cf. p. 130, 16 : « quidam ex sapientibus... nonnulli... tertiis ».

II, 13, p. 81, 7 :	II, 33, p. 105, 11 :	II, 62, p. 138, 5 :	II, 62, p. 139, 4 :	II, 66, p. 143, 15 :
« Non quod VITIIS OMNIBUS et cupiditatibus *abstinetis*, metus ille uos habet, ne uelut trabalibus clauis adfixi corporibus haereatis?	« Vos in AULAM dominicam tamquam IN PROPRIAM SEDEM REMEATUROS uos sponte NULLO PROHIBENTE *praesumitis.* »	« Neque illud obrepat aut spe uobis aeria blandiatur, quod ab SCIOLIS nonnullis et plurimum sibi *adrogantibus* dicitur, deo esse se gnatos nec fati obnoxios legibus, si uitam *restrictius* egerint, AULAM sibi eius patere, ac post hominis functionem PROHIBENTE SE NULLO tamquam IN SEDEM REFERRI PATRITAM ;	« Humana sibi OMNIA SAPIENTES *negent ;*	« Licet ergo tu purus et ab OMNI fueris VITIORUM contaminatione purgatus,
Quid illi sibi uolunt secretarum artium ritus, quibus adfamini NESCIO QUAS POTESTATES, ut sint uobis *placidae* neque AD SEDES REMEANTIBUS PATRIAS *obstacula impeditionis opponant?* »		neque quod MAGI spondent, *commendaticias* habere se preces, quibus EMOLLITAE NESCIO QUAE POTESTATES VIAS faciles praebeant AD CAELUM CONTENDENTIBUS subuolare ;	MAGI cunctas EMOLLIANT et *commulceant* POTESTATES ;	*conciliaueris* illas atque *inflexeris* POTESTATES, AD CAELUM ⟨ne⟩ *redeunti* VIAS *cludant atque obsaepiant* transitum, ad immortalitatis accedere nullis poteris CONTENTIONIBUS praemium, nisi... ueram fueris admissus ad uitam. »
		neque quod ETRURIA libris in Acheronticis pollicentur, certorum animaliumsanguinenuminibus certis dato diuinas animas fieri et ab legibus mortalitatis educi. »	caedant licet hostias quantaslibet ETRURIA[1]. »	

1. Ces trois paragraphes sont ici, en réalité, dans l'ordre : Étrusques, Sages, Mages.

Des trois paragraphes du chapitre 62, le premier, qui concerne la « voie » des Sages ou soi-disant savants (*scioli* = *sapientes*)[1], reprend, sans doute possible, la doctrine qui était présentée au chapitre 33 comme caractéristique des *uiri noui*, et que l'on trouve encore annoncée au chapitre 13, rappelée au chapitre 66. Selon ces orgueilleux (*praesumitis* = *adrogantibus*) qui pratiquent l'ascèse (*abstinetis* = *restrictius* = *sibi negent*), l'âme fille de Dieu peut regagner d'elle-même, *sans obstacle* (*nullo prohibente* = *prohibente se nullo*), le séjour de son Père. Mais, au troisième paragraphe du chapitre 62, la méthode étrusque de divinisation par des sacrifices animaux suppose, de l'avis du P. Festugière[2], une philosophie différente et remonte peut-être au *De dis animalibus* de Labéon. Bévue d'Arnobe? Non point, car la « voie » des Étrusques, qui ne figure qu'en ce chapitre 62, n'y est nullement attribuée par Arnobe aux *uiri noui*. Quant aux procédés théurgiques des Mages, qui constituent la seconde « voie », ils n'apparaissent, outre le second paragraphe du chapitre 62, qu'au chapitre 13 (antérieur à la mention des *uiri noui* et où Arnobe s'adresse aussi bien aux Hermétistes et aux *Platonici* qu'aux *ceteri*) et au chapitre 66 (où il ne s'agit plus de leur seule doctrine). Au contraire, au chapitre 33, qui concerne directement la doctrine des *uiri noui*, il n'est pas question de théurgie[3]. Bien plus, il résulte clairement du chapitre 62 que la « voie » des Mages, comme celle des Étrusques, est différente de la « voie » des *uiri noui* ou *scioli* ou *sapientes*, et n'est pas préconisée par eux. Tandis que ceux-ci remontaient *nullo prohibente*, la « voie » théurgique des Mages consiste à fléchir, par l'emploi de formules rituelles tenant lieu de mots de passe, le mauvais vouloir des puissances qui font obstacle à la remontée de l'âme. Cette conception, comme le dit le P. Festugière[4], doit être issue d'apocalypses iranisantes. Mais il a tort, à mon sens, de l'inclure dans la doctrine des *uiri noui* et de taxer celle-ci d'incohérence.

1. Dits *uiri sapientes* dans le texte cité ci-dessus, p. 259, n. 2, où il s'agit des *uiri noui*.

2. Festugière, *art. cité*, p. 122-124. Sur le rapport avec les réalités étrusques, cf. F. Ribezzo, *I sacrifizi di sangue e le parole-chiavi del testo etrusco della Mummia*, *Rendic. Accad. Lincei*, VIII, 6, 1951, p. 557-572.

3. L'expression commune II, 13 : *ad sedes remeantibus patrias* = II, 33 : *in propriam sedem remeaturos*, indique seulement que les Mages, comme les *uiri noui*, professent la doctrine du retour de l'âme auprès du Père céleste.

4. Festugière, *art. cité*, p. 125-126. Plusieurs de ces apocalypses, retrouvées, comme on sait, à Nag-Hammadi, sont en cours de déchiffrement.

* * *

Par quelle source Arnobe connaît-il ces théories? Entre tous les rapprochements proposés par le P. Festugière avec le néo-platonisme et la Gnose[1], est-il imprudent d'opter, alors que lui-même s'en garde bien?

Un fil conducteur est fourni, me semble-t-il, par le contexte des chapitres 62 et 66. Les mêmes philosophes qui préconisent l'emploi des diverses « voies » de salut repoussent l'idée que le Christ constitue une telle « voie »; les termes que leur prête Arnobe coïncident presque mot à mot (remarque qui paraît n'avoir jamais été faite) avec un fragment du Κατὰ Χριστιανῶν de Porphyre :

SAINT AUGUSTIN, *Epist. ad Deogratias*, CII, 8, *C. S. E. L.*, t. XXXIV, 2, p. 551, 5[2] :

« Item alia proposuerunt, quae dicerent de PORPHYRIO 'Contra Christianos' tanquam ualidiora decerpta :

« SI CHRISTUS, INQUIUNT, SALUTIS se uiam dicit, gratiam et ueritatem, in seque solo (cf. *Ioh.*, XIV, 6) ponit ANIMIS *sibi credentibus* reditum, QUID egerunt tot SAECULORUM homines ANTE Christum?... Quid, inquit, actum de tam innumeris *animis quae omnino in culpa nulla sunt*, siquidem is cui credi posset nondum ADVENTUM SUUM hominibus commodarat?...

« Quare, inquit, *saluator* qui dic-

ARNOBE, II, 63, p. 139, 11 :

« Sed SI, INQUIUNT, CHRISTUS in hoc missus a Deo est, ut infelices ANIMAS ab interitionis exitio liberaret, QUID SAECULA *commeruerunt* priora, quae ANTE IPSIUS ADVENTUM mortalitatis condicione consumpta sunt? »

II, 64, p. 140, 14 : « Sed si generis Christus humani, ut inquitis, *conseruator* ADVENIT, quor omnino non omnes aequali munificentia liberat? »

II, 65, p. 142, 14 : « *Christianus ergo ni fuero*, spem SALUTIS habere non potero? »

II, 66, p. 143, 22 : « Nobis obiec-

1. Festugière, *art. cité*, p. 128-129.

2. C'est le fragment 81 du grand recueil de Harnack, dans *Abhandlungen der königlich-preussischen Akademie der Wissenschaften, philos.-histor. Klasse*, 1916, 1, p. 94.

tus est, *sese tot* SAECULIS *subduxit*?... Longo post tempore lex Iudaeorum apparuit ac uiguit angusta Syriae regione, postea uero prorepsit etiam in fines Italos, sed post Caesarem Gaium aut certe ipso imperante. Quid igitur actum de Romanis ANIMIS uel Latinis, quae gratia nondum ADVENIENTIS Christi uiduatae sunt usque in Caesarum tempus? »

Tract. in Ioh., XXXI, 5, *P. L.*, t. XXXV, 1638 : « Multi dicunt : '*Quare non ante uenit Christus*?' »

tare consuestis, nouellam esse religionem nostram et ante dies natam propemodum paucos... »

II, 71, p. 149, 20 : « Ante quadringentos[1] annos religio, inquit, uestra non fuit. »

II, 74, p. 153, 12 : « Et quid, inquit, est uisum deo regi ac principi, ut ante horas, quemadmodum dicitur, pauculas *sospitator* ad uos Christus caeli ex arcibus mitteretur? »

II, 75, p. 154, 15 : « Tu opponas et referas : '*Cur tam sero emissus est sospitator*?' »

Les textes ci-dessus d'Arnobe montrent d'abord que, contrairement à ce qu'ont dit Kroll et le P. Festugière[2], le cours général de la réfutation des antichrétiens ne reprend pas seulement au chapitre 66 — comme si Arnobe abandonnait alors seulement son développement sur les *uiri noui* — mais au moins dès le chapitre 63. La discussion sur le sort des âmes a un rapport étroit avec la polémique antichrétienne. De plus, il résulte du parallèle textuel avec la *Lettre* de saint Augustin que l'antichrétien visé ici est Porphyre[3]. Si l'on considère, comme semble faire le P. Festugière[4], que les objections antichrétiennes des chapitres 62 à 65 sont le fait des *uiri noui* eux-mêmes, l'on sera enclin à croire que leur porte-parole fut Porphyre.

Déjà, Kroll proposait Porphyre pour source principale du livre II

1. Je pense avec G.-E. McCracken, *Arnobius*, t. I, Westminster, 1949, p. 344, n. 440, qu'il n'y a pas lieu de corriger en *trecentos*. Le sens est : « il n'y a pas 400 ans que votre religion existe », chiffre que Porphyre opposait à la longue suite de générations qui ont pratiqué les cultes païens avant Albe, à Albe, à Rome. Arnobe rétorque, à l'aide du même compte, que Jupiter, frère de Picus, est honoré depuis 2.000 ans tout au plus ; p. 150, 16 : « Quot apud Albam regnatum est annis? Quadringentis et prope bis denis » (Servius, *In Aen.*, I, 272, dit : 400). Il est curieux de voir comment Arnobe et Augustin ont réfuté différemment la même objection porphyrienne.

2. W. Kroll, *Die Zeit des Cornelius Labeo*, dans *Rheinisches Museum*, t. LXXI, 1916, p. 346 ; Festugière, *art. cité*, p. 100, n. 5.

3. Du même coup, il est clair que Labriolle, *La réaction païenne*, Paris, 1934, p. 250, n. 5, a tort de juger suspect le fragment de Porphyre conservé par Augustin et de reprocher à Harnack de l'avoir inclus dans son grand répertoire ; du reste, le contexte d'Arnobe, II, 72, contient des calculs relatifs à la chronologie de l'histoire d'Albe, comme dans le fragment de Porphyre.

4. Festugière, *art. cité*, p. 104-105.

d'Arnobe[1] ; le P. Festugière, tout en refusant d'indiquer une source précise, convenait de « curieuses analogies » entre ce livre II et le *De regressu animae* de Porphyre[2]. Il ne sera pas inutile, je crois, après ce qui vient d'être dit, de relire les extraits que saint Augustin nous conserve de ce traité et de les confronter de plus près avec Arnobe.

Comme Augustin cherche surtout à discréditer Porphyre, il cite de préférence les passages qui rendent Porphyre suspect de magie[3]. Nul doute que, parmi toutes les « voies » de libération de l'âme énumérées par Porphyre[4], ne figurât la « voie » des Mages : car la plupart des fragments conservés ont trait à l'emploi des procédés théurgiques. La purification théurgique, selon Porphyre, concerne l'âme « pneumatique » et elle seule, sans, toutefois, suffire à lui conférer l'immortalité et l'éternité[5] ; cette « voie » permet de se concilier l'amitié d'un démon, en sorte qu'il aide l'âme défunte à se soulever de terre[6], loin de chercher à lui nuire[7]. A cette fin,

1. Kroll, *art. cité*, p. 356, utilisant et critiquant F. Niggetiet, *De Cornelio Labeone*, Diss. Münster, 1908, p. 29-34.

2. Festugière, *art. cité*, p. 127, n. 5 ; cf. p. 108, n. 3 ; p. 113, n. 1, et le tableau de la p. 128, col. 3.

3. Porphyre, *De regressu animae*, éd. Bidez, dans *Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de Gand*, t. XLIII, 1913, p. 27*, 13 (= Augustin, *Civ. Dei*, X, 9), sur l'art « quam uel *magian* uel detestabiliore nomine goetian uel honorabiliore theurgian uocant, qui quasi conantur ista discernere ».

4. Porphyre, *De regressu*, p. 42*, 6 : « Dicit Porphyrius in primo iuxta finem 'De regressu animae' libro nondum receptum in unam quamdam sectam, quod uniuersalem contineat uiam animae liberandae, uel a philosophia uerissima aliqua uel ab Indorum moribus ac disciplina, aut inductione Chaldaeorum aut alia qualibet uia. » La voie des Chaldéens, qui s'applique aux procédés théurgiques (cf. p. 29*, 16), se confond avec la voie des Mages (cf. Arnobe, I, 5, p. 7, 7 : « uerum etiam magicis et Chaldaeorum ex reconditis disciplinis » ; I, 52, p. 48, 6, où Julien le théurge, auteur des *Oracula Chaldaïca*, est nommé en compagnie de Zoroastre et autres Mages). J'ai montré d'après Claudianus Mamertus, dans mes *Lettres grecques en Occident*, p. 229, que le nom de Zoroastre devait être allégué dans le *De regressu animae*. En tout cas, Porphyre considère Zoroastre comme un Chaldéen ; cf. J. Bidez et F. Cumont, *Les mages hellénisés*, t. I, p. 36 ; II, p. 37. Voir aussi le second texte cité ci-dessous, n. 7.

5. *Ibid.*, p. 28*, 19 : « Porro autem a theurgo spiritalem purgari hactenus, ut non ex hoc ad immortalitatem aeternitatemque perueniat » ; p. 31*, 24 : « Purgatione theurgica neque intellectualem animam, hoc est mentem nostram, dicis posse purgari, et ipsam spiritalem, id est nostrae animae partem mente inferiorem, quam tali arte purgari posse asseris, inmortalem tamen aeternamque non posse hac parte fieri confiteris. »

6. *Ibid.*, p. 29*, 4 : « ... admoneat utendum alicuius daemonis amicitia, quo subuectante uel paululum a terra possit eleuari, aliam uero uiam esse perhibeat ad angelorum superna consortia ».

7. *Ibid.*, p. 29*, 11 : « Ipsamque theurgian, quam uelut *conciliatricem* angelorum deorumque *commendat*, apud tales agere *potestates* negare non potuit, quae uel ipsae inuideant purgationi animae uel artibus seruiant inuidorum » ; Augustin, *De Trinitate*, IV, 10, 13, *P. L.*, t. XLII, 897 (à propos du diable) : « aut per falsam philosophiam magis inflans, aut per sacra sacrilega irretiens, in quibus etiam *magicae* fallaciae... ; pollicens etiam purga-

l'on emploie des formules de prière et d'adjuration[1] ; mais ces formules réussissent tout aussi bien en sens inverse, si le théurge est malveillant et contrarie le retour de l'âme[2] en excitant le démon au lieu de l'apaiser[3].

En réalité, — Augustin ne parvient guère à le cacher, — Porphyre tient en médiocre estime cette purification théurgique ; car elle ne permet que le retour au ciel, non le retour au Père[4]. Selon lui, ce qui importe, c'est la purification de l'âme « intellectuelle » ; pour cela, une purification théurgique préalable de l'âme « pneumatique » n'est même pas requise[5]. La purification de l'âme « pneumatique » peut, en effet, s'obtenir aussi bien sans recours aux procédés théurgiques, par la seule *force de la continence*[6]. Le petit nombre de ceux qui, durant le laps de temps qui leur a été concédé, vivent selon l'Intelligence sont capables de parvenir après leur mort, par la seule *force de l'Intelligence*, à la *sagesse* parfaite, à la purification parfaite, à Dieu[7]. Par cette « voie », qui est celle

tionem animae per eas quas τελετάς appellant... Nequaquam igitur per... *magicas* consecrationes animae purgantur et *reconciliantur* Deo » (cf. Arnobe, II, 62 : « *commendaticias preces* quibus emollitae nescio quae *potestates* » ; II, 66 : *conciliaueris* ; Arnobe est déjà cité par Bidez, *op. cit.*, p. 29*).

1. Porphyre, *De regressu*, p. 30*, 11 : « sacris *precibus* adiurari tenerique potuerunt » (cf. Arnobe, II, 13 : *adfamini* ; Augustin, *Conf.*, X, 42, 67, 1, p. 290 : « Quem inuenirem, qui me *reconciliaret* tibi? Ambiendum mihi fuit ad *angelos*? *Qua prece*? Quibus sacramentis? Multi conantes ad te *redire* neque per se ipsos valentes, SICUT AUDIO, temtauerunt haec et inciderunt in desiderium curiosarum uisionum et digni habiti sunt inlusionibus » ; Martianus Capella, II, 203, édition Dick, p. 76, 23 : « Tota mentis acie coartata diu silentio deprecatur ueterumque ritu uocabula quaedam uoce mentis inclamans secundum dissonas nationes numeris uaria, sono ignota, iugatis alternisque litteris inspirata ueneraturque uerbis intellectualis mundi praesules deos eorumque ministros sensibilis sphaerae uenerandos uniuersumque totum infinibilis Patris profunditate coercitum... Quandam etiam fontanam uirginem *deprecatur*, secundum Platonis mysteria ἅπαξ καὶ δὶς ἐπέκεινα *potestates*. »)

2. Porphyre, *De regressu*, p. 30*, 20 : *impeditor* (cf. Arnobe, II, 13 : *impeditionis*) ; 31*, 21 : « nullo modo carminibus, inuidi hominis ligarentur ».

3. *Ibid.*, p. 33*, 2 : « mala (numina) *inpediunt* adiutoria bonorum, nisi eis *placata* dent locum » (cf. Arnobe, II, 13 : *placidae*).

4. *Ibid.*, p. 32*, 23 : « in anima spiritali theurgica arte purgati ad Patrem quidem non redeunt, sed super aerias plagas inter deos aetherios habitabunt » ; 34*, 10 : « ... (potentiam) isto aere transcenso leuare *in caelum* et inter deos uestros etiam sidereos conlocare » (*ad caelum* se retrouve chez Arnobe, II, 66, qui ajoute : « ad immortalitatis accedere nullis poteris contentionibus praemium, nisi... ueram fueris admissus ad uitam »).

5. *Ibid.*, p. 28*, 16 : « Denique animam rationalem siue, quod magis amat dicere, intellectualem, *in sua* posse dicit euadere, etiamsi quod eius spiritale est nulla theurgica fuerit arte purgatum » (cf. Arnobe, II, 33 : *in propriam sedem*).

6. *Ibid.*, p. 35*, 12 : « Confiteris tamen etiam spiritalem animam sine theurgicis artibus et sine teletis, quibus frustra discendis elaborasti, posse *continentiae uirtute* purgari » (cf. Arnobe, II, 13 : *abstinetis* ; II, 62 : *restrictius* et *sibi... negent*).

7. *Ibid.*, p. 37*, 2 : « Ad Deum *per uirtutem Intelligentiae* peruenire paucis dicis esse concessum... Vteris enim hoc uerbo apertius, ubi Platonis sententiam sequens (*Phédon*, 66 b